

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR L'ÉTABLISSEMENT DANS MON ACIA



Maintenant que vous avez une licence relative à la salubrité des aliments pour les Canadiens (SAC), il est temps d'ajouter sur «Informations additionnelles sur l'établissement»

QUELLE SORT DE RENSEIGNEMENTS?

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) recherche des renseignements sur vos activités opérationnelles et vos mesures d'atténuation.

POURQUOI DEVRAIS-JE FOURNIR CES RENSEIGNEMENTS?

Ces renseignements nous en disent plus sur la manière dont vous gérez les risques à votre établissement et guident le modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements (ERE) qui vous attribue un niveau de risque. En remplissant ces renseignements cela vous permettra de vous assurer qu'un niveau de risque exact sera attribué à votre établissement et facilitera la détermination de la fréquence et/ou l'intensité des inspections futures.



QUAND ET COMMENT L'ACIA UTILISERA-T-ELLE CES RENSEIGNEMENTS?

L'Agence utilisera ces informations pour informer la planification des programmes et ajuster les activités opérationnelles en fonction de chacun des produits à partir de 2019.

OÙ PEUT-ON LES FOURNIR?

Une fois que vous avez reçu votre licence de SAC, et chaque fois que vous la renouvelez ou la modifiez, on vous invitera à cliquer sur le lien «Informations additionnelles sur l'établissement» dans Mon ACIA. Vous pouvez aussi mettre à jour vos renseignements en tout temps dans Mon ACIA.



QUI PEUT FOURNIR CES RENSEIGNEMENTS?

Le gestionnaire de profil de partie sera en mesure de saisir les renseignements dans Mon ACIA. Il est recommandé de consulter le personnel de l'assurance de la qualité ou de la salubrité des aliments de l'établissement.



D'AUTRES QUESTIONS?

DES OUTILS ET DES RESSOURCES SONT DISPONIBLES À [INSPECTION.GC.CA/MONACIA-ORIENTATION](https://inspection.gc.ca/monacia-orientation)

CONTACTEZ-NOUS ET INSCRIVEZ « ERE » DANS LA LIGNE OBJET : [INSPECTION.GC.CA/CONTACTEZNOUS](https://inspection.gc.ca/contacteznous)

